

PIÈCES À FOURNIR PAR L'ACQUÉREUR

Constitution Dossier Acquisition en Copropriété

➤ VOTRE ETAT CIVIL COMPLET

- ✓ Une copie de votre pièce d'identité, (si vous êtes étranger copie de votre carte de séjour)
- ✓ Vos coordonnées : adresse // e-mail // numéro de téléphone
- ✓ Votre profession
- ✓ Si vous êtes marié :
Copie de votre livret de famille, et de votre contrat de mariage (le cas échéant)
- ✓ Si vous êtes pacsé :
Copie de votre convention de PACS.

➤ VOTRE FINANCEMENT

- ✓ Votre apport :
 - le montant,
 - et sa répartition (le cas échéant)
- ✓ Financement par prêt :
 - le montant sollicité,
 - le durée maximale,
 - le taux maximum (hors assurance)

- ✓ Votre RIB signé

➤ LE VERSEMENT

Prévoir le versement : (sous huitaine à compter de la signature de la promesse de vente)

- ✓ D'une indemnité correspondant à **5,00 %** du prix de vente
- ✓ Et d'une avance sur les frais d'acte de vente à concurrence de **500,00 €**

Au compte de l'étude ci-dessous :

(Un seul virement est possible //Merci d'indiquer en libellé du virement les références de votre affaire)

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
Code banque : 40031	Code guichet 00001	N° de compte 0000169988U	Clé RIB : 62
IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE			
IBAN : FR44 4003 1000 0100 0016 9988 U62		BIC : CDCGFRPP	
DOMICILIATION		TITULAIRE DU COMPTE	
CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS		Philippe EXERTIER, Yves EXERTIER, Notaires 17, boulevard Edouard Rey - BP 166 38003 GRENOBLE	

A savoir :

« A compter du 1er Janvier 2015, les Notaires ne sont plus autorisés à accepter ou à établir des chèques **au-delà de 3.000 €** pour les actes soumis à une publicité foncière. **SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES** »